

---

Séance du 27 juin 2023

---

N° 34/2023

Tarifs 2023 des  
salles communales -  
complément

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents** : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Patrick MOULINEAU, Fabienne THORRÉE, Paul VOUHÉ, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET,.

**Excusés avec pouvoirs** : Annie GUILBERT pouvoir à Paul VOUHE, Christian PINEAU pouvoir à Thierry BOISSINOT, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE pouvoir à Patrick MOULINEAU, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaèle GONTIER

**Excusées sans pouvoir** : , Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ

**Secrétaire de séance** : Olivier TRAVEL

Date de convocation : 22 juin 2023

Date d'affichage : 29 juin 2023

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	06
Votants : .....	18

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230627-34-1-2023-DE Date de télétransmission : 04/07/2023 Date de réception préfecture : 04/07/2023
--

---

## N° 34 : Tarifs 2023 des salles communales - complément

---

Compte tenu de la délibération n°34-2022 du 15 novembre 2022 fixant les tarifs 2023 des salles communales

Compte tenu du sinistre qui s'est produit à la salle des fêtes de St Maxire,

Compte tenu du litige entre les assurances qui en découle,

Compte tenu de la demande du comité des fêtes de St Maxire, appuyée par la commune, de pouvoir bénéficier de la mise à disposition de la salle des fêtes de Villiers en Plaineseelon des modalités à définir

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'elle a rencontré le président du comité des fêtes ainsi que le maire de St Maxire, afin d'évoquer la situation actuelle, et convenir de modalités qui permettront au comité des fêtes de poursuivre ses activités et animations malgré le contexte actuel tendu.

Après échanges, Mme le Maire propose au conseil municipal les modalités suivantes sur l'ensemble des salles mises en location :

2023 : une gratuité de l'une des salles et un demi-tarif de l'une ou l'autre des salles

2024 et années suivantes : une gratuité pour chacune des salles et deux demi-tarifs sur l'une ou l'autre des salles

Ces facilités s'entendent hors frais de vaisselle ou autre

Après délibération, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte la proposition de tarifs de Mme le maire énoncée ci-dessus

Le secrétaire de séance,

Olivier TRAVEL



Le maire,

Lucy MOREAU

